

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 06-02 du 19 octobre 2023

SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention signée le 13 septembre 2023 avec l'Adie, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 6 juillet 2023,

Vu la convention signée le 21 juillet 2023 avec Astrolabe Formation PFD, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-02 du 11 mai 2023,

Vu la convention signée le 17 juillet 2023 avec Décoll'Ton Job, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 11 mai 2023,

Vu la convention 93-DEIAT-23-43 signée le 6 juin 2023 avec La Fabrik', approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 23 mars 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 signée le 16 mai 2022 avec La Maison de la Culture 93, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 03-01 du 24 mars 2023,

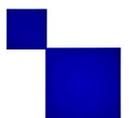
Vu la convention 93-DEIAT n°21W signée le 26 janvier 2022 avec Wimoov, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-06 du 9 décembre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions aux associations suivantes :

- 33 125 euros à Astrolabe Formation PFD
- 9 631 euros à Job IRL
- 10 000 euros à Vox Populi



- 9 000 euros à Activ'Action
- 10 600 euros à La Fabrik'
- 3 300 euros à Making Wawes
- 67 600 euros à Décoll'Ton Job
- 2 900 euros à la Maison de la Culture 93 (MC93)
- 37 500 euros à l'Association pour le Droit à l'initiative Économique (Adie)

- APPROUVE les conventions et avenants, ci-annexés, à conclure avec les associations citées ci-dessus ;

- APPROUVE l'avenant, ci-annexé, à conclure avec Wimoov pour la prolongation du partenariat jusqu'au 30 avril 2024 ;

- APPROUVE le renouvellement de la convention, ci-annexée, avec Pôle Emploi ;

- AUTORISE le président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Constant, Mme Dellac, M. Sadi

pour la MC 93. M. Guiraud n'use pas du pouvoir de M. Troussel

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.